



**COMMUNE DE LA
BARBEN**

**DEPARTEMENT
DES BOUCHES DU RHONE**

**ARRONDISSEMENT
D'AIX-EN-PROVENCE**

*République française
Liberté, égalité, fraternité*

Délibération N° 30-2017

Nombre de membres	
En exercice	14
Nombre de membres	
Présent	9
Nombre de membres	
Votants	11
Pour	0
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation :
31/07/2017

Objet : Compte rendu des décisions du Maire

Monsieur le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux les décisions qu'il a pris depuis le dernier conseil municipal du 04 juillet passé, en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal 02-2016 du 10 mars 2016, portant délégation de pouvoirs au maire, à savoir :

N°	Date	Objet										
06-20176	13/06/2017	missions de coordination SPS et de contrôle technique - Réparation et extension de la salle carraire Mission SPS : 1000.00 € HT. Mission contrôle technique : 2600.00 € HT										
07-2017	03/07/2017	Tarifs des cartes de la chasse communale <table border="1"> <thead> <tr> <th>CATEGORIES</th> <th>TARIFS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Catégorie 1 barbenais</td> <td>130 € / an</td> </tr> <tr> <td>Catégorie 2 extérieur</td> <td>500 € / an</td> </tr> <tr> <td>invitation</td> <td>1 gratuite, les 3 suivantes 25 € (max. 4 personnes/saison/chasseur)</td> </tr> <tr> <td>Gratuité</td> <td>Equipe cynégétique et barbenais de plus de 75 ans</td> </tr> </tbody> </table>	CATEGORIES	TARIFS	Catégorie 1 barbenais	130 € / an	Catégorie 2 extérieur	500 € / an	invitation	1 gratuite, les 3 suivantes 25 € (max. 4 personnes/saison/chasseur)	Gratuité	Equipe cynégétique et barbenais de plus de 75 ans
CATEGORIES	TARIFS											
Catégorie 1 barbenais	130 € / an											
Catégorie 2 extérieur	500 € / an											
invitation	1 gratuite, les 3 suivantes 25 € (max. 4 personnes/saison/chasseur)											
Gratuité	Equipe cynégétique et barbenais de plus de 75 ans											

Conformément aux textes visés ci-dessus, il est fait communication des décisions prises par Monsieur le Maire depuis la précédente séance, au Conseil Municipal sans donner lieu toutefois ni à avis ni à vote.

Envoyé en préfecture le 10/08/2017
 Recu en préfecture le 10/08/2017
 Affiché le 11.08.17
 ID : 013-211300090-20170807-D302017-DE

**DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance 07 Août 2017

L'an deux mille dix-sept et le sept du mois d'Août à 11 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA BARBEN a été assemblé à la mairie, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121.10 à 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Christophe AMALRIC, Maire.

Etaient présents à cette assemblée : M. Christophe AMALRIC, M. Christian ARRIVE, M. Jean-Marc ARNAUD, M. Nicolas VIROLLE, M. Alain PROOT, M. Ulrich MOLL, Mme Madeleine CHAUMARD, , Mme Anna GOURLIA. Mme Eva PLANES, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quatorze membres.

Excusés donnant pouvoir : Mme Michèle TARALLO à M. Christophe AMALRIC, M. Gauthier AMALRIC à M. Christian ARRIVE

Absent: M. Gilles SAUVAJOL, Mme Maria Fernanda RUAULT Mme Sandrine TUR,

Secrétaire de Séance : Mme Anna GOURLIA

---0000000---



Envoyé en préfecture le 10/08/2017

Reçu en préfecture le 10/08/2017

Affiché le

ID : 013-211300090-20170807-D302017-DE

Conformément aux textes visés ci-dessus, il est fait communication des décisions prises par Monsieur le Maire depuis la précédente séance, au Conseil Municipal sans donner lieu toutefois ni à avis ni à vote.

Entendu l'exposé de son rapporteur
Le Conseil municipal,

Article unique : PREND ACTE des décisions du Maire

Certifié conforme au registre des délibérations.

LA BARBEN, le 9 Août 2017

Le Maire



Christophe AMALRIC